

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2014

Régulièrement convoqué en date du 07.04.2014, le conseil municipal s'est réuni au complet sous la présidence du maire, Charles BELICARD.

Présents : Sylvie LAFFAY, Brigitte CLERC, Jérôme DESBOIS adjoints, Jean-Luc PERRET, Jérôme TEILLERE, Michel CLEMENT, Marie DESSAIGNE, Christophe JAFFRE, Philippe LECOLLE, Nicolas MICHEL

Secrétaire de séance : Jérôme DESBOIS

ORDRE DU JOUR

Vote budget primitif communal 2014 : il est remis à chacun des membres un tableau reprenant tous les chiffres 2013 et toutes les prévisions budgétaires 2014. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de la commune qui s'équilibre comme suit :

- section d'investissement : 268 485.33 €
- section de fonctionnement : 329 617.89 €

Vote des taux d'imposition 2014 : le maire fait part des taux d'imposition proposés pour l'année 2014 et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire ceux de 2013, à savoir

- taxe habitation 11.79 %
- taxe foncière sur propriétés bâties 15.49 %
- taxe foncière sur propriétés non bâties 51.39 %.

Vote budget primitif boulangerie 2014 : il est remis à chacun des membres présents un tableau reprenant tous les chiffres 2013 et toutes les prévisions budgétaires 2014. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de la boulangerie qui s'équilibre comme suit :

- section d'investissement : 13 026.40 €
- section de fonctionnement : 7 183.04 €

Indemnité du maire et des adjoints : après avoir entendu l'exposé du maire et après délibération, le conseil municipal vote à 9 voix POUR et 2 abstentions le montant des indemnités allouées au maire et aux trois adjoints, à savoir :

- Indemnité totale pour le maire : 17 % de l'indice brut 1015, majoré 821
- Indemnité à la 1^{ère} et à la 2^{ème} adjointe : 6.6 % de l'indice brut 1015, majoré 821
- Indemnité au 3^{ème} adjoint : 4 % de l'indice brut 1015, indice majoré 821

La valeur de l'indice brut 1015 est à ce jour de 45 617.63 €, soit 3 801.46 € mensuels.

Ces indemnités seront versées trimestriellement à partir du 1^{er} avril 2014 et seront revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur de l'indice.

Création et constitution d'une commission communale des finances : le conseil décide de la création d'une commission communale des finances. Se sont portés volontaires pour en faire partie : Charles BELICARD, Sylvie LAFFAY, Brigitte CLERC, Michel CLEMENT, Jérôme DESBOIS, Marie DESSAIGNE, Christophe JAFFRE, Philippe LECOLLE, Jérôme TEILLERE.

Dossier O.N.F. : le maire rappelle à tous la délibération prise le 11 octobre 2013 concernant une vente de bois dans la forêt communale. L'expert ayant fait une erreur, il convient de modifier ce document car il s'agissait des parcelles boisées N°1 et N° 3 et non les parcelles N°2 et N°3. Le conseil municipal en prend acte et approuve à l'unanimité cette vente en bloc et sur pied pour ces 2 parcelles d'une superficie totale de 7a 35 ca.

Vente de peupliers : le maire fait savoir à l'assemblée qu'une vente est prévue en bloc et sur pied de 60 peupliers au prix de 2 800 € H.T., pour environ 82 m³. Il indique que c'est la Société LEROY EXPERTISE de Montagny-sur-Grosne qui est chargée de cette vente. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette vente pour un montant de 2 800 € HT, soit 2982 € TTC à la scienc COMAS à JAYAT (Ain).

QUESTIONS DIVERSES

Courrier reçu d'un particulier : le maire fait lecture d'un courrier reçu de Mr Jean-Baptiste OSTLER domicilié à Ecussols qui a tenu à s'exprimer sur le sujet du seuil de la rivière de St Pierre. Le maire rappelle à tous que ce dossier est suivi par la Communauté de Communes de Matour & sa Région (qui a la compétence) avec toutes les instances impliquées dans cette affaire, le Grenelle de l'Environnement, la DDT 71, la DREAL Rhône-Alpes (car naissance du cours d'eau dans le Rhône), l'agence de l'eau RMC, la municipalité de St Pierre, la Police de l'Eau, l'EPTB (bassin Saône-Doubs), les propriétaires, la fédération départementale de pêche... La partie de la Grosne concernée par ce projet est classée en liste 2 (interdiction de créer des obstacles au cours d'eau et obligation de supprimer les obstacles).

Il précise que c'est le propriétaire de la prise d'eau qui est chargé de son entretien, en l'occurrence sur la commune Mme J. BELICARD. Cette dernière a abandonné son droit de prise d'eau.

Ce projet concernait également le seuil du lavoir du centre Bourg, mais un accord a été passé et la commune est chargée d'ouvrir les vannes du lavoir d'octobre à mars.

Il faut conserver le bon état écologique du cours d'eau, préserver la continuité écologique.

Une réponse écrite sera faite à Mr Jean-Baptiste OSTLER pour lui faire part qu'une réunion publique sera demandée par la municipalité de St Pierre à la communauté de communes. L'étude de cet important dossier servira à évaluer les travaux précis à réaliser sur le cours d'eau et les coûts de ces travaux.

Le 24 avril 2014 à St Pierre à 10h00 aura lieu une réunion du comité du pilotage avec tous les intervenants.

Elections européennes du 25 mai 2014 : il est établi les tours de garde pour le scrutin de ces élections.

SPANC : le maire fait savoir que des visites seront programmées cette année pour les hameaux de La Place, Nuzillet et quelques maisons isolées dans la commune. Il est précisé que le hameau de La Farge est en zonage d'assainissement collectif, avec le projet de rattachement à la lagune.

Urbanisme : le dernier dossier reçu en mairie concerne le dépôt d'un P.C. pour Loïc BESSON et Lucie DORIN (la demande précédente ayant été refusée).

Visite annuelle DDEN dans les locaux scolaires : Sylvie LAFFAY fait part de cette visite. Pour la classe maternelle, il n'y a aucune observation. Pour la classe élémentaire, il faudrait revoir le sol. Elle précise que 6 ordinateurs seraient à changer et que l'achat d'un appareil est prévu au budget communal cette année.

Après un tour de table et n'y ayant plus de sujet à débattre, le maire lève la séance à 23h00.

Fait et délibéré le 11 avril 2014.